



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/SRH/SDMEC/2015-849

07/10/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Appel à candidatures : 1 poste à la DGAL/Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires et 2 postes à la DGER.

Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) :
Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires (BNEVP) :

- Directeur(rice) de la Brigade
Poste n° 34926 - poste susceptible d'être vacant

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) :

- Médiateur(rice) de l'enseignement agricole technique et supérieur
Poste n° 34927 – Poste vacant

- Adjoint(e) au (à la) médiateur(rice) de l'enseignement agricole technique et supérieur
Poste n° 34928 – Poste vacant

Le sous-directeur mobilité, emplois et carrières

Signé : Michel GOMEZ

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)
Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires (BNEVP)
19, rue du séminaire – 94516 RUNGIS CEDEX

Directeur(trice) de la Brigade

N° du poste : 34926	
Catégorie : A	
Cotation parcours professionnel postes catégorie A : >3	Cotation part fonction PFR : Attaché(e) d'administration : sans objet
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	<p>La BNEVP est une structure de la direction générale de l'alimentation en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la lutte contre la délinquance organisée dans les domaines de compétence de la DGAL ; - D'enquêtes administratives thématiques ; - D'appui aux services déconcentrés. <p>Elle est composée actuellement d'une quinzaine d'agents. Résidence administrative à Rungis, compétence sur toute la France et interaction avec les structure équivalentes nationales ou d'autres pays.</p>
Objectifs du poste	<p>Assurer une veille permettant d'identifier l'émergence de trafics dans le secteur de compétences de la DGAL.</p> <p>Participer à la préparation et à l'instruction des dossiers pénaux concernant les fraudes et le trafic d'animaux vivants et de leurs produits, de médicaments vétérinaires et produits phytosanitaires et des végétaux.</p> <p>Intégrer les aspects relevant de l'intelligence économique dans le fonctionnement de la brigade.</p> <p>Offrir une expertise technique et judiciaire à la DGAL et aux services déconcentrés.</p> <p>Apporter un appui technique aux DDPP, DDCSPP et aux DRAAF pour les enquêtes ou interventions dépassant leur ressort territorial ou nécessitant une expertise particulière.</p>
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<p>Placé(e) sous l'autorité du Directeur général de l'alimentation, le ou la titulaire du poste devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les demandes d'intervention des services de l'Etat ; - Gérer avec efficacité la concertation interministérielle avec les structures nationales et européennes ad hoc, et notamment les acteurs de la police judiciaire et les services des douanes ; - Construire avec les sous directions de la DGAL un programme annuel d'enquêtes administratives, thématiques ; - Mettre en oeuvre la démarche processus ; - Assurer l'encadrement des agents et gérer le budget de la brigade ; - Piloter la diversification et le développement de la brigade dans le cadre du plan stratégique de la DGAL 2016/2018. <p>Il ou elle est membre du comité de direction de la DGAL.</p>
Champ relationnel du poste	Services nationaux et européens d'enquêtes et de renseignement (ONCFS,, OLAF, NVWA, ...), services déconcentrés.
Compétences liées au poste	Savoirs :
	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour les procédures pénales et l'expertise ; - Compétences technique et juridique ; - Maîtrise de l'anglais.
	Savoir-faire :
	<ul style="list-style-type: none"> - Qualités relationnelles facilitant l'action des magistrats et des corps de police judiciaire ; - Capacité à favoriser le dialogue interministériel ; - Aptitude au management d'équipe ; - Réactivité.
Personnes à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Patrick DEHAUMONT, Directeur général – Tél. : 01.49.55.58.11 patrick.dehaumont@agriculture.gouv.fr - Loïc EVAÏN, Directeur général adjoint – Tél. : 01.49.55.81.77 loic.evain@agriculture.gouv.fr

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
1 ter, avenue de Lowendal 75007 PARIS**

Médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur

N° du poste : 34927					
Catégorie : A+					
Poste vacant					
Présentation de l'environnement professionnel	La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) exerce les compétences du ministère relatives à la formation initiale et continue, à la recherche, à la politique d'innovation et au développement. Ses interventions s'organisent dans deux domaines principaux : - La mise en œuvre des politiques de l'enseignement technique agricole, en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat ; - La définition des politiques de formation supérieure, recherche, innovation et développement, avec notamment la tutelle du ministère sur les établissements d'enseignement supérieur agricole publics et la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur agricole privés.				
Objectifs du poste	Placé(e) sous l'autorité directe de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche, le ou la médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur reçoit les réclamations concernant le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole dans ses relations avec les usagers et ses agents. Il ou elle peut également se voir confier par le ministre chargé de l'agriculture une mission de médiation à titre préventif ou lors de situations conflictuelles (cf. art L. 810-2 du CRPM, précisé par les articles D. 810-2 à 5). Ses missions sont élargies par rapport aux activités précédemment assurées par le médiateur de l'enseignement technique agricole, avec un fonctionnement fondé sur une circulaire de la DGER. De façon générale, il ou elle a pour mission d'améliorer le dialogue entre les agents, les usagers (apprenants et/ou parents) et l'administration de l'enseignement agricole et d'améliorer le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole. Il est prévu que le ou la médiateur(trice) soit secondé(e) par un(e) adjoint(e), pour lequel ou laquelle une fiche de poste distincte est publiée simultanément.				
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	La mission du ou de la titulaire du poste s'exerce d'abord à la demande des usagers et des agents dans le cadre de réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole. L'intervention ne peut être sollicitée qu'après que le réclamant a effectué les recours prévus par les textes auprès des services ou des établissements compétents. Lorsque les réclamations apparaissent fondées, le ou la médiateur(trice) émet des recommandations aux services et/ou établissements compétents. L'administration peut également solliciter l'intervention du ou de la médiateur(trice), notamment en situation de crise dans un établissement, quelle qu'en soit l'origine. Pour l'instruction de l'ensemble des dossiers, le ou la médiateur(trice) peut faire appel aux services de la DGER et, si nécessaire, aux services du secrétariat général ou aux autorités académiques. Il ou elle est le correspondant du défenseur des droits au titre de l'enseignement agricole, et il ou elle doit veiller à s'insérer dans le club des médiateurs de services au public. Il ou elle remet chaque année au ministre un rapport rendant compte de son activité et comportant des propositions d'amélioration du fonctionnement du service public de l'enseignement agricole. Le ou la médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur devra préciser les compétences et domaines d'intervention de son adjoint(e). Les relations extérieures au ministère et la rédaction du rapport annuel resteront impérativement de sa compétence propre. Le poste est en résidence administrative à Paris, avec un bureau dans les locaux de la DGER.				
Champ relationnel du poste	- Les équipes de la DGER ; - Les autorités académiques DRAAF (SRFD) ; - Les bureaux de gestion du SRH (SDMEC) ; - L'inspection de l'enseignement agricole ; - Les IGAPS ; - Les personnels homologues de l'éducation nationale, d'autres médiateurs publics et le défenseur des droits ; - Les représentants des organisations syndicales ; - Les représentants des associations des directeurs, des directeurs d'exploitation.				
Compétences liées au poste	<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Savoirs :</th> <th align="center">Savoir-faire :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Contexte de l'enseignement agricole technique et supérieur ; - Formations de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole ; - Circuits et procédures administratives (en général, et en ressources humaines plus particulièrement) ; - Fonctionnement juridique, administratif et financier des établissements d'enseignement (technique et supérieur) ; - Organisation générale de l'Etat (services centraux et déconcentrés) et des collectivités locales ; - Activités des autres médiateurs publics ; - Sociologie des organisations et psychologie.</td> <td>- Etre capable de travailler dans une posture d'écoute ; - Etre capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et maintenir une relation de confiance ; - Etre capable de se positionner dans une posture de tiers indépendant ; - Etre capable de proposer et de négocier des compromis ; - Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur ; - Proposer des solutions appropriées ; - Etre capable d'un travail interministériel de haut niveau avec des services homologues d'autres ministères ; - Etre capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité ; - Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives ; - Respecter et faire respecter la confidentialité des informations.</td> </tr> </tbody> </table>	Savoirs :	Savoir-faire :	- Contexte de l'enseignement agricole technique et supérieur ; - Formations de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole ; - Circuits et procédures administratives (en général, et en ressources humaines plus particulièrement) ; - Fonctionnement juridique, administratif et financier des établissements d'enseignement (technique et supérieur) ; - Organisation générale de l'Etat (services centraux et déconcentrés) et des collectivités locales ; - Activités des autres médiateurs publics ; - Sociologie des organisations et psychologie.	- Etre capable de travailler dans une posture d'écoute ; - Etre capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et maintenir une relation de confiance ; - Etre capable de se positionner dans une posture de tiers indépendant ; - Etre capable de proposer et de négocier des compromis ; - Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur ; - Proposer des solutions appropriées ; - Etre capable d'un travail interministériel de haut niveau avec des services homologues d'autres ministères ; - Etre capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité ; - Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives ; - Respecter et faire respecter la confidentialité des informations.
Savoirs :	Savoir-faire :				
- Contexte de l'enseignement agricole technique et supérieur ; - Formations de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole ; - Circuits et procédures administratives (en général, et en ressources humaines plus particulièrement) ; - Fonctionnement juridique, administratif et financier des établissements d'enseignement (technique et supérieur) ; - Organisation générale de l'Etat (services centraux et déconcentrés) et des collectivités locales ; - Activités des autres médiateurs publics ; - Sociologie des organisations et psychologie.	- Etre capable de travailler dans une posture d'écoute ; - Etre capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et maintenir une relation de confiance ; - Etre capable de se positionner dans une posture de tiers indépendant ; - Etre capable de proposer et de négocier des compromis ; - Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur ; - Proposer des solutions appropriées ; - Etre capable d'un travail interministériel de haut niveau avec des services homologues d'autres ministères ; - Etre capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité ; - Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives ; - Respecter et faire respecter la confidentialité des informations.				
Personnes à contacter	- Mireille Riou-Canals, Directrice générale de l'enseignement et de la recherche – Tél. : 01.49.55.42.40 – mireille.riou-canals@agriculture.gouv.fr - Philippe Schnäbele, Directeur général adjoint – Tél. : 01.49.55.42.39 – philippe.schnabele@agriculture.gouv.fr				

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
1 ter, avenue de Lowendal - 75007 PARIS**

Adjoint(e) au (à la) médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur

N° du poste : 34928					
Catégorie : A+					
Poste vacant					
Présentation de l'environnement professionnel	La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) exerce les compétences du ministère relatives à la formation initiale et continue, à la recherche, à la politique d'innovation et au développement. Ses interventions s'organisent dans deux domaines principaux : - La mise en œuvre des politiques de l'enseignement technique agricole, en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat ; - La définition des politiques de formation supérieure, recherche, innovation et développement, avec notamment la tutelle du ministère sur les établissements d'enseignement supérieur agricole publics et la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur agricole privés.				
Objectifs du poste	La présente fiche de poste concerne l'adjoint(e) au ou à la médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur. Elle est publiée simultanément à celle du ou de la médiateur(trice). Placé(e) sous l'autorité directe de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche, le ou la médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur reçoit les réclamations concernant le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole dans ses relations avec les usagers et ses agents. Il ou elle peut également se voir confier par le ministre chargé de l'agriculture une mission de médiation à titre préventif ou lors de situations conflictuelles (cf. art L. 810-2 du CRPM, précisé par les articles D. 810-2 à 5). Ses missions sont élargies par rapport aux activités précédemment assurées par le médiateur de l'enseignement technique agricoles, avec un fonctionnement fondé sur une circulaire de la DGER. De façon générale, il ou elle a pour mission d'améliorer le dialogue entre les agents, les usagers (apprenants et/ou parents) et l'administration de l'enseignement agricole et d'améliorer le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole.				
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	L'adjoint(e) secondera le ou la médiateur(trice) dans ses relations avec les usagers, les agents et les établissements. La mission du ou de la titulaire du poste d'adjoint(e) au ou à la médiateur(trice) s'exerce d'abord à la demande des usagers et des agents dans le cadre de réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole. L'intervention ne peut être sollicitée qu'après que le réclamant a effectué les recours prévus par les textes auprès des services ou des établissements compétents. Lorsque les réclamations apparaissent fondées, le ou la médiateur(trice) émet des recommandations aux services et/ou établissements compétents. L'administration peut également solliciter l'intervention du ou de la médiateur(trice), notamment en situation de crise dans un établissement, quelle qu'en soit l'origine. Pour l'instruction de l'ensemble des dossiers, le ou la médiateur(trice) peut faire appel aux services de la DGER et, si nécessaire, aux services du secrétariat général ou aux autorités académiques. Le poste est en résidence administrative à Paris, avec un bureau dans les locaux de la DGER.				
Champ relationnel du poste	- Les équipes de la DGER ; - Les autorités académiques DRAAF (SRFD) ; - Les bureaux de gestion du SRH (SDMEC) ; - L'inspection de l'enseignement agricole ; - Les IGAPS ; - Les personnels homologues de l'éducation nationale, d'autres médiateurs publics et le défenseur des droits ; - Les représentants des organisations syndicales ; - Les représentants des associations des directeurs, des directeurs d'exploitation.				
Compétences liées au poste	<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Savoirs :</th> <th align="center">Savoir-faire :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Contexte de l'enseignement agricole technique et supérieur ; - Formations de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole ; - Circuits et procédures administratives (en général, et en ressources humaines plus particulièrement) ; - Fonctionnement juridique, administratif et financier des établissements d'enseignement (technique et supérieur) ; - Organisation générale de l'Etat (services centraux et déconcentrés) et des collectivités locales ; - Activités des autres médiateurs publics ; - Sociologie des organisations et psychologie.</td> <td>- Etre capable de travailler dans une posture d'écoute ; - Etre capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et maintenir une relation de confiance ; - Etre capable de se positionner dans une posture de tiers indépendant ; - Etre capable de proposer et de négocier des compromis ; - Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur ; - Proposer des solutions appropriées ; - Etre capable d'un travail interministériel de haut niveau avec des services homologues d'autres ministères ; - Etre capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité ; - Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives ; - Respecter et faire respecter la confidentialité des informations.</td> </tr> </tbody> </table>	Savoirs :	Savoir-faire :	- Contexte de l'enseignement agricole technique et supérieur ; - Formations de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole ; - Circuits et procédures administratives (en général, et en ressources humaines plus particulièrement) ; - Fonctionnement juridique, administratif et financier des établissements d'enseignement (technique et supérieur) ; - Organisation générale de l'Etat (services centraux et déconcentrés) et des collectivités locales ; - Activités des autres médiateurs publics ; - Sociologie des organisations et psychologie.	- Etre capable de travailler dans une posture d'écoute ; - Etre capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et maintenir une relation de confiance ; - Etre capable de se positionner dans une posture de tiers indépendant ; - Etre capable de proposer et de négocier des compromis ; - Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur ; - Proposer des solutions appropriées ; - Etre capable d'un travail interministériel de haut niveau avec des services homologues d'autres ministères ; - Etre capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité ; - Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives ; - Respecter et faire respecter la confidentialité des informations.
Savoirs :	Savoir-faire :				
- Contexte de l'enseignement agricole technique et supérieur ; - Formations de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole ; - Circuits et procédures administratives (en général, et en ressources humaines plus particulièrement) ; - Fonctionnement juridique, administratif et financier des établissements d'enseignement (technique et supérieur) ; - Organisation générale de l'Etat (services centraux et déconcentrés) et des collectivités locales ; - Activités des autres médiateurs publics ; - Sociologie des organisations et psychologie.	- Etre capable de travailler dans une posture d'écoute ; - Etre capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et maintenir une relation de confiance ; - Etre capable de se positionner dans une posture de tiers indépendant ; - Etre capable de proposer et de négocier des compromis ; - Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur ; - Proposer des solutions appropriées ; - Etre capable d'un travail interministériel de haut niveau avec des services homologues d'autres ministères ; - Etre capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité ; - Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives ; - Respecter et faire respecter la confidentialité des informations.				
Personnes à contacter	- Mireille Riou-Canals, Directrice générale de l'enseignement et de la recherche – Tél. : 01.49.55.42.40 – mireille.riou-canals@agriculture.gouv.fr - Philippe Schnäbele, Directeur général adjoint – Tél. : 01.49.55.42.39 – philippe.schnabele@agriculture.gouv.fr				